Procès Verbaux

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
02, RUE DU PARC, SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PROCÈS VERBAL
Séance du conseil municipal

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 04 décembre 2006

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi 04 décembre 2006 à la salle municipale, de 20h00 à 20h55.

Sont présents:
Madame Aline Grandmont
Messieurs Réal Boissonneault, Claude Bourassa, Louis Hébert, Jean Landry
et André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par la mairesse Madame Thérèse Domingue qui est la présidente de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

269-2006 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Sur proposition de Claude Bourassa et appuyée par Jean Landry que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

270-2006 Approbation du procès-verbal du lundi 06 novembre 2006.
Sur p Proposition de Réal Boissonneault, appuyée par Aline Grandmont que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 06 novembre 2006 est accepté avec la modification à la résolution # 245-2006 d'ajouter ATTENDU QUE certains propriétaires sont en désaccord avec le passage du pipeline sur leurs propriétés et ATTENDU QUE le Conseil était en désaccord avec la loi 229 qui donnait le droit d'exproprier à une entreprise privé;

271-2006 Les Comptes.
Sur proposition de Louis Hébert, appuyée par Jean Landry que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexés.

272-2006 Renouvellement de la cotisation de la COMBEQ 2007.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise l'inspecteur Monsieur Yvon Pellerin à adhérer à la COMBEQ pour l'année 2007 au montant de 225,00 $ plus taxes.

273-2006 Nommer coordonnatrice pour la bibliothèque.
Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil nomme Madame Hélène Provencher comme coordonnatrice de la bibliothèque pour l'année 2006 2007.

274-2006 Nommée répondantes pour la bibliothèque.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par André Normand que le Conseil nomme la mairesse Madame Thérèse Domingue et la conseillère Madame Aline Grandmont comme répondante de la bibliothèque pour l'année 2006 2007.

275-2006 Demande de Madame Lucie Leclerc pour réserver la salle municipale à titre gratuit pour l'axe de l'éducation de la foi.

Suite à la réception d'une demande de Madame Lucie Leclerc pour obtenir la salle municipale à titre gratuit, les mercredis le 10 et 31 janvier, 28 février, 18 avril, 9 mai 2007 ainsi que les jeudis soirs pour l'axe de l'éducation à la foi;

275-2006 Demande de Madame Lucie Leclerc pour réserver la salle municipale à titre gratuit pour l'axe de l'éducation de la foi. (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Jean Landry que le Conseil accepte de passer la salle municipale à titre gratuit au comité l'axe de l'éducation de la foi pour des rencontres avec les élèves qui font leur confirmation.

276-2006 Demande d'aide financière de la Fabrique de Saint-Valère.

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Valère demande une aide à la municipalité;

ATTENDU QUE le presbytère sert aux organismes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Normand et appuyé par André Normand que le Conseil autorise une aide financière de 200,00 $ pour le fonctionnement du presbytère qui accueille les organismes de la municipalité.

277-2006 Demande de Monsieur Dany Coté pour le renouvellement d'un chenil de race labrador pour l'année 2007.

CONSIDÉRANT que Monsieur Côté demande au Conseil de renouveler sa demande pour l'exploitation de son chenil de race Labrador;

CONSIDÉRANT que pour renouveler sa demande Monsieur Côté doit se conformer au règlement concernant les animaux numéro 216-1998 qui stipule entre autres:

Que Le propriétaire dont l'occupation est la vente ou l'élevage de chiens doit respecter les normes ci-dessous:

Premièrement: Avoir un contrôle constant sur les chiens, soit qu'ils soient dans des enclos séparés ou attachés de telle manière qu'ils ne puissent se battre.

Deuxièmement: Si les chiens sont gardés à l'extérieur, chaque chien doit avoir une niche ou abri particulier. Les chiens ne doivent jamais être libres, ils doivent être attachés.

Troisièmement L'endroit où les chiens sont gardés doit être à plus de cent mètres de toute habitation autre que celle du propriétaire et en outre, les chiens ne doivent pas être source d'ennuis pour les voisins, soit par le bruit, soit par les odeurs.

Quatrièmement Le propriétaire, dont l'occupation est la vente ou l'élevage de chiens et qui ne se conforme pas au présent article devra payer le montant mentionné à l'article 5.3.

277-2006 Demande de Monsieur Dany Coté pour le renouvellement un chenil de race labrador pour l'année 2007 (suite)

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accorde le renouvellement à Monsieur Côté de son chenil pour la race de chien Labrador. Si Monsieur Côté suite à une plainte ne règle pas le problème dans les trois jours suivants l'avertissement du Conseil ou de ses représentants, cette autorisation sera automatiquement annulé. Monsieur Coté devra faire sa demande de renouvellement à chaque année. Si Monsieur Côté déroge à une de ses conditions son permis sera révoqué automatiquement. Monsieur Côté devra se conformer à toutes nouvelles réglementations futures. Monsieur Côté devra se procurer les licences de chiens disponibles au bureau.

Le Conseil reporte son choix pour l'engagement de la personne pour confectionner le journal.

278-2006 Augmentation budget pour le party de noël 2006.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Louis Hébert que le Conseil accepte d'augmenter le budget du party des fêtes d'un montant de 500,00 $.

279-2006 Fondation de l'Ermitage cocktail bénéfice le 21 février 2007.
Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise la dépense en achetant 2 billets pour le cocktail bénéfice de la Fondation de l'Ermitage qui aura lieu du 21 février 2007 au Centre communautaire d'Arthabaska.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras a déposé le compte rendu du 30 octobre 2006 pour la rencontre avec les résidents pour les égouts du village et le comte rendu du 20 novembre 2006 pour la plainte des chiens de la Plage Hébert.

280-2006 Demande de Monsieur Yvon Leblanc pour acquisition de terrain de la municipalité afin de rendre conforme à l'environnement.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Jean Landry que le Conseil accepte de vendre une partie de terrain sur le lot 614-11 du canton de Bulstrode soit 10 mètres X 14 mètres d'une superficie d'environ 140 m2 au montant de 1,65 $ du m2 pour que Monsieur Leblanc puisse se rendre conforme à l'environnement. Monsieur Leblanc assume les frais de notaire et d'arpenteur pour l'acquisition du terrain de la municipalité. La mairesse Madame Thérèse Domingue et directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer tous les documents pour conclure la transaction.

Monsieur Landry informe le Conseil que suite à la réunion du vendredi 02 décembre 2006, le Comité

du Loisir a été formé et que procès verbal sera déposé.

81-2006 Appuie la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour interdire la production de porc et de veau lait sur le territoire.
ATTENDU QUE la Municipalité Régional de Comté d'Arthabaska a adopté son règlement de contrôle intérimaire sur les élevages à forte charge d'odeur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saints-Martyrs doit inclus une zone pour les productions agricoles soit les porcheries et les veaux de lait;

ATTENDU QUE le purin de porc contient des concentrations élevées en phosphore qui est néfaste pour les cours d'eau et les lacs;

ATTENDU que la Municipalité Saints-Martyrs est un centre touristique et de villégiature qui est un levier économique important;

ATTENDU QUE l'installation de production agricole soit le porc et le veau de lait mètrerait en péril économie touristique;

ATTENDU QUE le statue particulier de la Municipalité Saints-Marthyrs avec des lacs et des cours d'eau et milieu agroforestier qui représentent un territoire à valeur esthétique et écologique qu'il est important de protéger;

ATTENDU QUE le faible potentiel des terres agricoles est un milieu peu propice à la production agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Louis Hébert que le Conseil appuie la démarche de la Municipalité de Saints-Martyrs Canadiens d'exclure sur son territoire l'élevage de porc ou de veaux de lait.

QU'une copie soit envoyée au Premier ministre, Ministre de l'environnement, Ministre de l'agriculture, Ministre des Affaires Municipales, à la MRC d'Arthabaska, à l'UPA et la Municipalité de Saints-Marthyrs.

Madame Aline Grandmont et Messieurs Réal Boissonneault, Claude Bourassa, Louis Hébert et André Normand ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires.

271-2006, 272-2006, 276-2006 et 279-2006.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 06ième du mois de décembre deux mille six.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

282-2006 Clôture de la séance.
Il est proposé à 20h55 par Claude Bourassa que la séance est levée.

_____ _____
Thérèse Domingue, Jocelyn Jutras,
mairesse secrétaire-trésorier
et directeur général

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi le 18 décembre 2006